

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(code de l'environnement)

Installation soumise à **AUTORISATION**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

M. le Maire de la commune de

CERTIFIE avoir fait afficher à la mairie pendant une durée minimum d'un mois,

DU

AU

conformément aux dispositions du code de l'environnement,

un extrait de l'arrêté du 16 octobre 2024 adaptant les prescriptions applicables par la Société PAPREC METAL DECONSTRUCTION SOLUTIONS ainsi que les délais et voies de recours relatifs à cette décision

FAIT à

le

LE MAIRE,
(signature et sceau)

Document à retourner par mail à l'issue du délai à l'adresse ci-dessous

pref-ddle-be@indre.gouv.fr